



## Panne d' ascenseur

-----  
Par jac1980

Bonjour

C est le 3è jour sans ascenseur Shindler dans l immeuble de 6 étages et aucune date de remise en service .Y a t il un obligation de temps de réparation ?

Il me semble qu'une réparation doit être faite dans les 2 jours ouvrés ( loi de janvier 2025 ) et l entreprise prétend ne pas avoir depuis 3 jours la pièce à changer en stock et l avoir commandée ?

quel recours contre Shindler ?

Merci de me répondre

Meilleures salutations

J Mélia

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes locataire ? copropriétaire ?

Il faut se référer au contrat de maintenance qui impose des délais et des indemnités en cas de non respect des engagements.

PS: Evitez les noms propres sur un forum public.